

Finissons-en avec les violences faites aux femmes

Toutes et tous mobilisés le 25 novembre !

Il y a un an, le procès de Mazan nous faisait l'impitoyable démonstration de la culture du viol, de la banalité du mal, du caractère systémique, quotidien des violences faites aux femmes. On ne peut plus ignorer que le violeur n'est pas un monstre mais bien un homme ordinaire, un ami, un frère, un conjoint, un collègue ...

Suite au procès et aux mobilisations, au printemps 2025, une nouvelle définition légale du viol, a été adoptée. Elle demeure insuffisamment protectrice en faisant l'impasse sur la difficulté à exprimer le non consentement. "Le viol n'est pas un problème de consentement flou, soumis à des interprétations douteuses, mais un acte de domination, une violence imposée".

En ce sens, la France reste toujours épinglée par la cour européenne de justice pour son traitement judiciaire des violences sexistes et sexuelles qui continue à maltraiter les femmes qui ne sont jamais d'assez "bonnes victimes". Le procès Depardieu en fût un sinistre exemple. Cette victimisation secondaire, violences supplémentaires vécues durant la procédure par les victimes, reste intolérable. C'est un frein énorme à l'accès à la justice.

Comme par hasard, dans tous ces cas, la droite et l'extrême droite sont muettes, quand elles ne défendent pas carrément les agresseurs. Ce qui les intéresse ce ne sont pas les victimes, ce ne sont pas les violences et leur nature mais le statut administratif - OQTF ou pas, récidiviste ou pas -, l'origine géographique voire la religion, réelle ou supposée, du mis en cause. Leur but ? Instrumentaliser la victime pour servir leur discours de haine ! Violences conjugales, violences intrafamiliales, viols, harcèlement de rue, agissements sexistes au travail, contrôle du corps, traite, viols de guerre, patriarcat...

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES LES GESTES BARRIÈRES



... et dans nos collectivités ?

En 2014, une femme sur cinq indiquait avoir été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. Une enquête IFOP de 2019 annonçait que six Européennes sur dix avaient été un jour confrontées, au cours de leur carrière professionnelle, à des violences sexistes ou sexuelles. Nos collectivités n'échappent pas à cette triste réalité. Mais nos employeurs ont des obligations. A nous de leur rappeler et de leur faire respecter. Depuis le 1er mai 2020, le décret 2020-256 impose aux collectivités de mettre en place des dispositifs de recueil, de signalement et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles. **Le dispositif de signalement doit s'accompagner d'actes concrets, dont, l'éloignement de l'agresseur pour garantir un environnement professionnel sécurisé à la victime. De la même manière, l'impact des violences conjugales sur le travail doit être pris en considération** (aménagement du travail, accompagnement social...).

Aujourd'hui comme hier, les femmes sont victimes de violences à la maison, dans la rue et au travail et les agresseurs s'en sortent d'autant mieux qu'ils cumulent par ailleurs les privilèges sociaux. Cela DOIT cesser.

Le 25 novembre, SudCT appelle à se mobiliser par la grève et à manifester partout en France lors de la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Rejoignons partout où c'est possible, la convergence de toutes celles et tous ceux qui luttent syndicalement, féministement et se révoltent chaque jour contre les violences sexistes et sexuelles.



sudct.saintherblain@gmail.com

02 28 25 21 73